

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse : _____
permanente du demandeur

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

☎ : |_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

N° de télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_| Mél : _____

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR

Les porteurs de projets éligibles sont :

- un agriculteur personne physique ;
- un agriculteur personne morale à objet agricole : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), Société à responsabilité limitée (SARL), Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), Société Civile laitière (SCL), Société en Nom Collectif (SNC) à vocation agricole ; concernant les « agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole », **le capital social doit être détenu à au moins 50 % par un (ou des) associé(s) exploitant(s) et majeur(s)** (agriculteur(s) personne(s) physique(s)).
- un groupement d'agriculteurs ; une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Pour être considéré comme « groupement d'agriculteurs », tous les adhérents du groupement doivent être des « agriculteurs » et 100 % des parts sociales du groupement doivent être détenues par ces mêmes « agriculteurs ».

Les porteurs de projet inéligibles sont :

Sont notamment exclus les sociétés par actions simplifiée (SAS), les sociétés en participation, les sociétés de fait, les coopératives agricoles à l'exception des CUMA, les regroupements de producteurs de lait de vache, les groupements d'intérêt économique (GIE), les indivisions, les copropriétés, les propriétaires bailleurs de biens fonciers agricoles, les propriétaires non exploitants.

➤ Pour les personnes physiques :

Bénéficiez-vous du statut de jeune agriculteur-trice (JA) :

Nom et prénom du(de la) Jeune Agriculteur-trice JA	JA			Date de naissance
	Projet inscrit dans votre plan d'entreprise (PE) JA	Date de décision d'octroi ou refus des aides à l'installation	Date de conformité de l'installation (CJA)	
	<input type="checkbox"/>			

Pour les personnes morales : Nombre d'associés(es) – exploitants(es) : |_|_|_|

Concernant les « agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole », le capital social doit être détenu à plus de 50% par des associés(es) exploitants(es) et majeurs(es) (agriculteurs-trices personnes physiques)

Associé(s)-es) majeur(s)-es)	Nom et prénom des associés-exploitants ou dénomination sociale	N°SIRET (ou PACAGE)	Jeunes Agriculteurs			Date de naissance	Répartition du capital social en pourcentage
			Associé(e) JA	Projet inscrit dans votre plan d'entreprise (PE) JA	Date de décision d'octroi ou refus des aides à l'installation		
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

a) Localisation du siège de l'exploitation : Identique à la localisation du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

b) OTEX de l'exploitation (production majoritaire de l'exploitation, supérieure à 2/3 du chiffres d'affaires) :

Se référer au **code PCAE** de la liste OTEX en annexe |_|_|_|_|

c) Zone du siège de votre exploitation en zones soumises à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du Règlement (UE) N°1305/2013 du 17 déc. 2013 (zone défavorisée) :

Cocher si votre exploitation est située sur une île

d) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre de code de l'environnement (art. L 214-1 à L 214-6 et L 512-1 à L 513-3).

Veillez indiquer si votre exploitation :

relève du régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si plusieurs ateliers concernés, veuillez indiquer pour lesquels :

.....

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau (forage pour les bâtiments d'élevage) ;

non soumise – Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

ne relève pas de ces réglementations.

f) Effectifs moyens ou Nombre présents	Effectif total de l'exploitation avant projet Déconstruction / désamiantage d'un bâtiment	Effectif concerné par le projet de Déconstruction / désamiantage d'un bâtiment	Effectif total de l'exploitation après projet de reconstruction d'un (ou plusieurs) bâtiment(s) neuf(s)
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Génisses de plus de 24 mois			
Mâles de plus de 24 mois			
Mâles et femelles de 1 à 2 ans			
Mâles et femelles de moins d'un an			
Veaux de boucherie			
Brebis lait ou viande			
Chèvres			
Truies et verrats (nombre de places)			
Porcelets (nombre de places)			
Porcs charcutiers (nombre de places)			
Volailles de chair : poulets, dindes et pintades (m2 de bâtiment)			
Poules reproductrices chair (nombre de places)			
Palmipèdes gras (nombre de places)			
Poules pondeuses (nombre de places)			
Dindes reproductrices (nombre de places)			
Lapins (nombres de cages mères)			
Abeilles (nombre de ruches)			
Autres (préciser)			

Préciser les arguments qui permettent de démontrer que votre projet global déconstruction puis reconstruction concourt à l'amélioration de la performance globale et de la durabilité de l'exploitation agricole :

L'amélioration du domaine économique :

L'amélioration du domaine environnemental :

L'amélioration du domaine social :

Sans évolution positive prévisionnelle sur au moins l'un des trois domaines, le dossier ne pourra pas être retenu

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DU PROJET de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment

Les travaux et les coûts de déconstruction / désamiantage du bâtiment ancien ne sont pas éligibles à un soutien et ne pourront pas bénéficier d'aide.

Ces coûts de déconstruction / désamiantage du bâtiment ancien seront à la charge directe du porteur de projet.

a) Dépenses immatérielles

Poste de dépenses - Nature de la dépense immatérielle	Montant Total En € Hors Taxes	N° des devis concernés
Diagnostics amiante		
Étude de déconstruction / désamiantage		
TOTAL des dépenses immatérielles prévues		

b) Coûts directs de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment

Poste de dépenses - Nature de la dépense de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment (détailler selon vos devis ou estimations chiffrées)	Montant Total En € Hors Taxes	N° des devis concernés
Mise en sécurité du site		
Mesures de prévention		
Déconstruction		
Désamiantage		
Evacuation / transport des déchets amiantés		
Mise en stockage autorisé des déchets amiantés		
TOTAL des coûts directs de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment		

Récapitulatif des coûts de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment à la charge du porteur de projet sans aide	Montant Total en € Hors Taxes
a) Dépenses immatérielles	
b) Coûts directs de déconstruction / désamiantage d'un bâtiment	
TOTAL général	

ESTIMATION DU PROJET de reconstruction d'un (ou plusieurs) bâtiment(s) neuf(s)

Chaque porteur de projet sélectionné « déconstruction / désamiantage » dans le cadre cet AMI sera directement éligible et sélectionné pour un appel à projets spécifique « 411 b - Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles » pour la construction d'un (ou de plusieurs) bâtiment(s) neuf(s) sur le site avec des modalités réévaluées de soutien pour la construction de ce bâtiment neuf.

Chaque porteur de projet **sélectionné** devra donc ensuite remplir un dossier PCAEA « 411 b » à déposer dans un appel à projets spécifique réservé aux seuls projets présélectionnés dans le cadre de cet AMI.

a) Estimation des dépenses immatérielles

Poste de dépenses - Nature de la dépense immatérielle	Montant Total En € Hors Taxes	N° des devis concernés
Plans		
TOTAL des dépenses immatérielles prévues		

b) ESTIMATION DU PROJET de reconstruction d'un (ou plusieurs) bâtiment(s) neuf(s)

Poste de dépenses - Nature de la dépense de reconstruction d'un (ou plusieurs) bâtiment(s) neuf(s) (détailler selon vos devis ou estimations chiffrées)	Montant Total En € Hors Taxes	N° des devis concernés
TOTAL des coûts directs de reconstruction d'un ou plusieurs bâtiment(s) neuf(s)		

Récapitulatif des coûts estimés de reconstruction d'un (ou plusieurs) bâtiment(s) neuf(s)	Montant Total en € Hors Taxes
a) Dépenses immatérielles	
b) Coûts directs de reconstruction	
TOTAL général	

Dans le cadre de l'appel à projets PCAEA « 411 b » spécifique réservé aux projets de reconstruction suite déconstruction / désamiantage d'un bâtiment, le plan de financement de la reconstruction devra être impérativement validé par un (ou des) organisme(s) bancaire(s) (car le projet devrait dépasser 50 000 € HT), en fournissant un document de (des) l'organisme(s) attestant que le demandeur (porteur de projet) est en capacité d'autofinancer totalement son projet, soit en attestant qu'un accord de principe a été donné pour un prêt (des prêts), dans les deux cas éventuellement sous réserve de l'obtention de l'aide demandée.

DOCUMENTS A FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet	A prévoir si projet sélectionné
Exemplaire original de ce formulaire de demande d'aide complété et signé	Tous projets	<input type="checkbox"/>		
Arrêté de permis de déconstruire	Si déjà demandé ou obtenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêté de permis de construire nouveau(x) bâtiment(s)	Si déjà demandé ou obtenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournir une estimation ou devis de la déconstruction		<input type="checkbox"/>		
Fournir une estimation de la reconstruction nouveau(x) bâtiment(s)		<input type="checkbox"/>		
Plan de situation et plan de masse des travaux avant et après projet (doit préciser les emplacements des ouvrages de stockage d'effluents et leur capacité)		<input type="checkbox"/>		
Plan de masse avec le(les) bâtiment(s) existant(s) + Indiquer le bâtiment ancien à déconstruire				
Plan de masse + ajout du projet d'implantation d'un(ou de plusieurs) bâtiment(s) neuf(s)				
Exemplaire des statuts pour les formes sociétaires	Pour une société en cours de création ou de modification liée à l'installation d'un Jeune Agriculteur (JA), fournir un exemplaire des statuts (entreprise)	<input type="checkbox"/>		
Copie de la carte d'identité recto-verso	Pour les personnes physiques	<input type="checkbox"/>		
Autorisation du propriétaire	En cas de construction sur un terrain n'appartenant pas au demandeur, d'extension ou d'aménagement d'un bâtiment en location	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'ai bien compris :

- Que le projet concernant les travaux et les coûts de déconstruction / désamiantage du bâtiment ancien ne sont pas éligibles à un soutien et ne pourront pas bénéficier d'aide.** En conséquence, ces coûts de déconstruction / désamiantage du bâtiment ancien seront à la charge directe du porteur de projet ;
- Qu'il faut être sélectionné dans le cadre de cet A.M.I. ;**
- Que seul le projet de reconstruction de chaque porteur de projet sélectionné « déconstruction / désamiantage » dans le cadre cet AMI sera directement éligible et sélectionné pour participer à un appel à projets spécifique « 411 b - Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles » pour la construction d'un (ou de plusieurs) bâtiment(s) neuf(s) sur le site avec des modalités réévaluées de soutien pour la construction de ce bâtiment neuf.**

En conséquence, chaque porteur de projet sélectionné devra donc ensuite remplir un dossier PCAEA « 411 b » à déposer dans un appel à projets spécifique réservé aux seuls projets présélectionnés dans le cadre de cet AMI.

Pour information des engagements d'un porteur de projet dans le cadre d'un dossier PCAEA, **vous pourrez consulter pour information** l'appel à projet actuel « 411 b ».

Si vous souhaitez participer à l'A.M.I., il ne faut pas déposer de dossier dans cet appel à projet « 411 b » actuel » ouvert à tous, et ne pas avoir un dossier PCAEA « 411 b » en cours.

<https://europe.bzh/aides/fiches/modernisation-des-exploitations-agricoles-investissements/europe.bzh/aides/fiches/modernisation-des-exploitations-agricoles-investissements/>

ATTENTION pour chaque porteur de projet sélectionné dans l'A.M.I. pour un projet de déconstruction / désamiantage du bâtiment ancien, il faudra respecter les règles suivantes pour le projet de reconstruction d'un (ou de plusieurs) bâtiment(s) neuf(s) sur le site

Pour le dossier de demande d'aide dans le futur appel à projets spécifique « 411 b - Modernisation des exploitations agricoles », dans tous les cas :

Le porteur de projet peut précédemment collecter toutes les pièces de son dossier (plan, devis, autorisation, permis de construire...).

Il faut que l'appel à projets soit ouvert.

Il doit transmettre son dossier à la DDTM

La DDTM assure l'instruction de la complétude du dossier ; éventuellement le Service de la DDTM demande des pièces complémentaires par courrier.

Ensuite quand le dossier est réputé complet, c'est le courrier de la DDTM qui « accuse réception du dossier complet et autorise à commencer les investissements « AR-DC/ACI » qui permet au porteur de projet de signer un devis ou un bon de commande ou de commencer les travaux.

Pas de signature d'un devis ou d'un bon de commande ou pas de commencement des travaux avant de recevoir le courrier de la DDTM qui « accuse réception du dossier complet et autorise à commencer les investissements liés à la nouvelle construction ».

Ensuite, les investissements peuvent débuter mais l'aide n'est acquise que si le dossier est éligible, sélectionné et après programmation et engagement comptable et juridique (quelques mois après).

Fait à le

Nom(s), prénom(s) et signature(s) du (ou des) demandeur(s) :

(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)